RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Legifrance.gouv.fr
Le service public de la diffusion du droit

Décret n° 2026-1047 du 14 novembre 2026 portant interdiction de vente et d'utilisation d'engins pyrotechniques et d'artifices de divertissement

EN VIGUEUR AU 16/11/2026

Dernière mise à jour des données de ce texte : 15 novembre 2026

NOR : PRMX2630504D

JORF n°0267 du 15 novembre 2026

Le Premier ministre,
Vu l'article 37 de la Constitution ;
Vu le code civil , notamment son article 1er ;
Vu le code de l'environnement , notamment ses articles R. 557-6-1 et R. 557-6-3 ;
Vu l'arrêté du 17 décembre 2021 modifié portant application des articles L. 557-10-1 et R. 557-6-14-1 du code de l'environnement relatifs aux articles pyrotechniques destinés au divertissement ;
Vu l'urgence,
Décrète :

Article 1

EN VIGUEUR DEPUIS LE 15 NOV. 2026

Sont interdits jusqu'au 27 novembre inclus, la vente et l'utilisation, sur l'ensemble du territoire national, des articles pyrotechniques et artifices de divertissement suivants :

Type d'article pyrotechnique	Catégorie(s) concernée(s)
Pétard à mèche	F3
Batterie	F3
Batterie nécessitant un support externe	F3

Combinaison	F3
Combinaison nécessitant un support externe	F3
Pétard aérien à double effet de bang sonore	F2 et F3
Pétard à composition flash	F3
Fusée	F2 et F3
Chandelle romaine	F2 et F3
Chandelle monocoup	F2 et F3
Pétard à mèche	F2
Batterie	F2
Batterie nécessitant un support externe	F2
Combinaison	F2
Combinaison nécessitant un support externe	F2
Composition d'artifices	F2 et F3
Pétard à poudre noire	F2 et F3
Pétard à composition flash	F2
Fusée à effet de bang sonore	F2 et F3
Pot à feu en mortier	F2 et F3

Article 2

EN VIGUEUR DEPUIS LE 15 NOV. 2026

Les interdictions prescrites à l'article 1er ne sont pas applicables lorsque l'acquisition et l'utilisation des matériels qu'il mentionne sont le fait de professionnels disposant des agréments et habilitations requis ou de collectivités publiques.

Article 3

EN VIGUEUR DEPUIS LE 15 NOV. 2026

Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française et entrera en vigueur immédiatement.

Fait le 14 novembre 2026.

Sébastien LECORNU